

ATTRIBUTION d'un nom patronymique au Centre d'Apprentissage

Le MAIRE. - Nous avons reçu de Monsieur le DIRECTEUR du Centre d'Apprentissage, la lettre suivante:

Ministère de l'Education  
Nationale  
Enseignement Technique

Saint-Denis, le 7 Décembre 1955

CENTRE d'APPRENTISSAGE  
"13 M 906 "

Le Directeur

N-Réf: JL/aL n° 3.998

à Monsieur le Maire de SAINT-DENIS

Objet: appellation du Centre  
M.906

S/c de Monsieur le Vice-Recteur  
de la Réunion

J'ai l'honneur de vous informer, qu'à la suite de l'application de la circulaire Rectorale n° 714 I.P. du 21.1.1952 supprimant les noms patronymiques des centres, j'ai reçu des protestations de la part de la Presse locale, sur intervention de personnalités Réunionnaises.

Informé par voie hiérarchique de ces démarches, Monsieur le Recteur, par lettre du 26 Novembre, dont copie ci-joint, me demande d'établir un dossier d'attribution d'appellation du centre, afin de le faire sanctionner par un décret.

J'ai l'honneur de solliciter de votre part, une délibération du Conseil Municipal, afin de redonner à mon Etablissement le nom "HUBERT DELISLE" qui lui avait été attribué par lettre ministérielle du 1/2864 en date du 21.6.1950 sur proposition de M. le Vice-Recteur de la Réunion.

Veillez agréer, Monsieur le Maire, mes salutations distinguées./.

Le Directeur,  
Signé: Jean LAURENT.

M. GUINOT. - A mon sens je trouve que nous devons attribuer à cet établissement le nom de celui qui en fut l'initiateur.

Mme AMELIN. - Cet établissement reçoit les enfants pauvres du Département qui ayant atteint la limite d'âge ne peuvent plus fréquenter l'école. Ce sont la plupart de pauvres enfants, descendants d'anciens esclaves, je trouve donc que le nom de Sarda Garriga pourrait être attribué à cet établissement.

M. COLLET. - Pourquoi ne point attribuer le nom de CAPAGORRE ancien Gouverneur de la Réunion.

Après divers échanges de vues, Monsieur AGENOR demande de renvoyer la question à une autre séance.

La proposition de M. AGENOR mise aux voix est adoptée à l'unanimité.